

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## SITUATION MENSUELLE BUDGÉTAIRE AU 31 MARS 2020

Paris, le 05/05/2020 N°1025

Solde

Le solde général d'exécution au 31 mars 2020 s'établit à -52,5 Md€ contre -40,7 Md€ à fin mars 2019. Les premiers effets de la crise sanitaire sont observés en recettes et en dépenses.

**Dépenses** 

Au 31 mars 2020, les dépenses du budget général (hors prélèvements sur recettes) atteignent 84,6 Md€ contre 75,2 Md€ à fin mars 2019, tandis que les prélèvements sur recettes s'établissent à 14,3 Md€ contre 15,7 Md€ à fin mars 2019. La hausse des dépenses du budget général s'explique par les premiers effets constatés des mesures exceptionnelles prises en réponse à la crise sanitaire, (+2,0 Md€ au titre du dispositif exceptionnel de chômage partiel), par la hausse du budget des Armées et par des décalages calendaires sur certaines dépenses (notamment au titre de la prime pour l'emploi et des investissements d'avenir).

**Recettes** 

Au 31 mars 2020, les recettes du budget général (nettes des remboursements et dégrèvements) s'établissent à 61,2 Md€ contre 65,2 Md€ à fin mars 2019.

Les recettes fiscales nettes à fin mars 2020 diminuent de 6,0 Md€ par rapport à fin mars 2019. Cette baisse s'explique principalement par la diminution des recettes nettes de taxe sur la valeur ajoutée (- 8,3 Md€) et d'impôt sur les sociétés (- 2,8 Md€). Ces moins-values s'expliquent notamment par l'accélération des remboursements de TVA et par la mise en place par le Gouvernement de reports de paiement des échéances fiscales. La diminution du rendement de la TVA nette s'explique aussi par des reversements plus précoces et plus importants à l'ACOSS, dès janvier (- 4,1 Md€), tel qu'inscrit en LFI pour 2020. Ces baisses sont partiellement compensées par l'amélioration des recettes nettes d'impôt sur le revenu de 4,5 Md€ par rapport à fin mars 2019, du fait de la perception en janvier 2020 des revenus relatifs à décembre 2019.

À fin mars 2020, les recettes non fiscales sont en hausse de 2,0 Md€ par rapport à fin mars 2019. Cette nette hausse s'explique par l'amélioration de 1,9 Md€ des produits des amendes, du fait de la signature d'une convention judiciaire d'intérêt public (CJIP) avec l'entreprise Airbus le 29 janvier 2020.

**Comptes spéciaux** 

Le solde des comptes spéciaux s'établit à - 15,4 Md€ au 31 mars 2020 contre - 15,5 Md€ à fin mars 2019.